MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION BESOINS & USAGES DU CNIG

ACCESSIBILITÉ DES ESPACES NATURELS

Rapporteur : Marie LEMIÈRE

25/09/2025

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ
DMA

- La **Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances à la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** prévoit une obligation d'adaptation des conditions d'accès à des personnes en situation de handicap à leur environnement

- L'accessibilité des espaces naturels tient compte **de réglementations qui les régissent et relevant de différents codes** (environnement, forestier, rural, collectivités locales, etc.)

- **Absence de réglementation spécifique à l'accessibilité des espaces naturels**

  => rédaction en cours d'un guide technique pour poser un cadre méthodologique sur la mise en accessibilité des espaces naturels

  => absence de modèle de données réglementaire sur l'accessibilité du cheminement en espaces naturels

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité

BESOINS

DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ
DMA

- Disposer d'informations sur **l'accessibilité des cheminements** en espaces naturels pour les personnes en situation de handicap
  - Élaborer un **modèle de données** décrivant de **façon similaire l'accessibilité des cheminements en espaces naturels**, et leurs abords
  - Assurer l'interopérabilité avec les modèles existants :
    - Thématiques : tourisme, sport, plein air, etc.
    - CNIG : cheminement voirie, ERP, transport
  - Élaborer une **méthode de collecte des données**, favorisant des acteurs en capacité de créer et entretenir les données, et en imaginant des processus adaptés à tous les territoires

©ONF

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité

ACTEURS

DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ
DMA

- Les ministères de la Transition écologique ; de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation ; des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- Les Services de l'État (Cerema, ONF, OFB, IGN, etc.)
- Les PN, PNR et gestionnaires d'espaces naturels
- Les collectivités territoriales
- Les associations de PSH, de randonnée, etc.
- Les aménageurs publics et privés
- Les bureaux d'études

©PNR du Morvan

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité

ENJEUX

DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ
DMA

1. Inclusion sociale et équité

- Garantir l'accès aux espaces naturels aux personnes en situation de handicap
- Favoriser le droit à la nature pour tous
- Répondre à la demande croissante du tourisme durable et inclusif

2. Amélioration de l'expérience usager

- Permettre à chacun de choisir un parcours adapté à ses capacités et attentes
- **Limiter les risques d'accident ou de renoncement** une fois sur place

3. Valorisation et attractivité des territoires

- Les gestionnaires (PNR, OT, collectivités…) peuvent mettre en avant des itinéraires inclusifs

4. Harmonisation et interopérabilité des données

- Éviter la multiplication des formats locaux ou propriétaires
- Faciliter la diffusion des données (applis mobiles, SIG, sites web, plateformes touristiques)
- Faciliter le partage d'informations entre acteurs

5. Aide à la gestion et à la planification

- Aider les gestionnaires à entretenir et améliorer les sentiers de manière ciblée
- Disposer d'un outil de pilotage pour suivre l'évolution de l'accessibilité

©Et si on se promenait

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité

PERSPECTIVES

DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ
DMA

- Un GT métier « Accessibilité des espaces naturels » existe depuis septembre 2024
- Lancer un **GT CNIG Accessibilité des espaces naturels**, (il sera conforme à la Fabrique des Standards)
- Trouver **une plateforme de diffusion des données ouvertes**
- En parallèle, participation croisée au GT « Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) » (dernier quadrimestre 2025 ?)

©Cerema

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Marie LEMIÈRE
marie.lemiere@developpement-durable.gouv.fr
06.59.45.90.66